

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Le vingt et un octobre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quatorze en suite de la convocation faite le 14 octobre 2021, dont une procuration.

PRESENTATION

1°/ PROJET EOLIEN A KERHIEC

Trois représentants de LOCO-GEN VOLTA présentent le projet éolien du lieu-dit Kerhiec sur la commune de Guern pour l'installation éventuelle de 2 éoliennes. Le conseil municipal sera amené à délibérer lors de sa prochaine séance.

DÉCISIONS

1°/ PROGRAMME DE VOIRIE 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION

Les routes étudiées pour établir le programme 2022 ont été :

Synthèse Programme 2022	COMMUNE DE GUERN			REPORTS 2023	
Désignation	Longueur	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.	REPORTS HT	REPORTS TTC
1 - BAS QUELVEN VERS LAVALOUE 2 SECTEURS (133 +	181	8 658,36 €	10 390,03 €		
2 - TOULDHORENT 2 Secteurs (175 + 100)	275	11 604,00 €	13 924,80 €		
3 - KERROCH vers QUILLIO	470	19 283,39 €	23 140,07 €		
4 - NIZIAU vers Séglien 2 Secteurs (210 + 175)	385	18 150,91 €	21 781,09 €		
5 - KERGLEV	70	3 743,33 €	4 492,00 €		
6 - KERHERVE	160	7 662,40 €	9 194,88 €	7 662,40 €	9 194,88 €
7 - SALVE 35 ml + LOCMELTRO bord de route sur 120 ml	30	2 910,46 €	3 492,55 €	2 910,46 €	3 492,55 €
8 - KERHENRY	610	26 115,98 €	31 339,18 €	26 115,98 €	31 339,18 €
8 bis - KERVEGANT (proche Kerhenry)	123	6 281,67 €	7 538,00 €	6 281,67 €	7 538,00 €
9 - QUELIVRO KERAUDIC	490	19 192,77 €	23 031,32 €	19 192,77 €	23 031,32 €
TOTAL	2 794	123 603,26 €	148 323,91 €	62 163,28 €	74 595,93 €
		TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.		
TOTAL VOIRIE 2022		61 439,99 €	73 727,98 €		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention, valide le programme de voirie 2022 pour un montant de 61439.99 € HT soit 73727.98 € TTC et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du conseil départemental et de Pontivy Communauté.

2°/ PROGRAMME EXCEPTIONNEL VOIRIE

Compte tenu de l'offre du Conseil Départemental d'offrir aux communes de moins de 10000 habitants une subvention exceptionnelle de 50.000 Euros, un programme complémentaire est proposé :

Synthèse HORS PROGRAMME VOIRIE 2022			
Désignation	Longueur	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
I0 - MOULIN QUILLIO vers QUILLIO (chemin à enrober)	610	34 259,75 €	41 111,70 €
I1 - RALENTISSEUR RUE DE LA VALLEE	10	13 032,38 €	15 638,85 €
I2 - RALENTISSEUR RUE DE LA FONTAINE	11	8 656,85 €	10 388,22 €
PANNEAUX DE SIGNALISATION - SELF SIGNAL		3 408,02 €	4 107,84 €
PANNEAUX DE SIGNALISATION - SIGNATURE		6 137,70 €	7 365,24 €
TOTAL	631	65 494,70 €	78 611,85 €

Montant total : HT : 65 494.88€ soit TTC : 78 611.85€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour, 2 contre, 2 abstentions décide de valider le programme exceptionnel de voirie, tel qu'énoncé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du conseil départemental et de Pontivy Communauté.

3°/ GUERN MAGAZINE – CHOIX DES PRESTATAIRES ET PLANNING

Le conseil municipal décide de valider le devis de Charlotte MEVEL concernant la réalisation de la maquette du magazine pour un montant total net de **698.00 €**.

Et décide de valider le devis de COPYPLAN concernant l'impression du magazine pour un montant total net de **794.00 € HT soit 873.40€ TTC**.

4°/ TAXE D'AMENAGEMENT

Dans le cadre du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP, la loi de finances pour 2021 a introduit des modifications en matière de taxe d'aménagement, L'article 155 de la loi prévoit désormais que, pour les délibérations **prenant effet à compter du 1er janvier 2022**, les secteurs sont définis et présentés par référence aux documents cadastraux à la date de la délibération, suivant des modalités fixées par décret. Ces nouvelles dispositions n'imposent pas la mise en conformité des délibérations actuellement en vigueur, mais trouvent à s'appliquer pour toute nouvelle délibération, prise avant le 30 novembre 2021, emportant changement de taux ou de secteur à compter du 1er janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le taux de 2% sur tout le territoire de la commune sans définition de secteurs particuliers.

5°/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal, adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant ci-après :

Recettes Investissement :

1641 : Emprunt - 5885.72 €

Recettes Investissement :

040-28135 : Amortissement La Ruche + 2355.34 €

040-28135 : Amortissement Atelier + 3530.38 €

6°/ QUESTIONS DIVERSES

6-1°/ CONVENTION D'ENTENTE DE MISE A DISPOSITION DES DGS EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de la commune de Kerfourn, d'entente de mise à disposition des DGS (Directeur Général des Services) en cas d'arrêt de travail, pour effectuer les missions d'urgence (gestion de la comptabilité, élaboration des paies).

Le conseil municipal, décide de valider la convention relative à l'entente de mise à disposition des DGS en cas d'arrêts de travail à compter du 21 octobre 2021. Elle est instituée pour la durée du mandat.

INFORMATIONS

1°/ DELIBERATIONS EN DELEGATION DE SIGNATURE

1-1°/ AVENANT 3 : LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES – SARL GOUEDARD MENUISERIE – RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa décision de valider l'avenant N° 3 du LOT 7 – SARL GOUEDARD, d'une plus-value de 451.76€ HT soit 542.11€TTC.
Le marché après acceptation de l'avenant n° 3 s'élève à 23 666.47€ HT soit 28 399.77€ TTC

2°/ SIVU Santé – Réunion à Malguénac

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de SIVU santé (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et convie les conseillers municipaux à participer à une réunion le mardi 2 novembre 2021 à 20H à la salle Résonance de Malguénac.

3°/ POSITIONNEMENT SUR BIENS IMMOBILIERS

Monsieur le maire informe l'assemblée des propositions de rachat d'immeubles

- Ecole privée sise Rue de la Vallée, le montant reste à établir.
- Locaux de l'actuelle boulangerie sis 8 Rue de l'Etang dont le montant est affiché à 211000€ (frais d'agence inclus).
- Logement de fonction de la directrice de la MAPA sis Rue du Couvent – le montant reste à établir.

4°/ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – MARCHÉ DE NOËL

La Présidente de la commission des affaires scolaires informe l'assemblée de la décision du conseil municipal des enfants, d'organiser un marché de Noël le 3 décembre 2021 de 17H à 20H à la salle polyvalente.

5°/ POINT FINANCES :

La Présidente de la commission finances, présente aux membres de l'assemblée l'état des finances au 19/10/2021. Une réalisation sur le budget de fonctionnement en ligne avec les prévisions de l'année. Le budget d'investissement compte tenu de la fin de l'aménagement de la mairie affiche un taux de réalisation important, tant en recettes qu'en dépenses.

6°/ QUESTIONS DIVERSES :

6-1°/ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre se déroulera comme suit :

11 H 00 – Rassemblement dans la cour de la Mairie,

11 H 30 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12 H 00 – Vin d'honneur à déterminer suivant les évolutions sanitaires dues au covid.

6-2°/ MODIFICATION DATE CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE

La date du prochain conseil municipal est fixée au 25 novembre 2021.

Le 18 novembre à 18H00, tous les élus sont conviés à une réunion de présentation du projet de territoire à Rohan par Pontivy Communauté.

6-3°/ PONTIVY COMMUNAUTE : LOGICIEL INTRA-MUROS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une formation organisée par Pontivy Communauté, le 19/11/2021 pour 2 personnes.

Prochain conseil municipal : Jeudi 25 Novembre 2021 à 20h30